

MOLTIFAO

Dix cerfs seront réintroduits dans la commune le 18 mars

Il y a quelques jours, une réunion s'est tenue dans les locaux de la mairie de Moltifao sous la direction de Jacques Costa, maire de la commune et directeur du Parc naturel régional de la Corse.

Au programme, plusieurs objectifs, et notamment la mise en place du lâcher de cerfs qui aura lieu sur la commune le 18 mars prochain.

Il s'agissait également de faire un point sur le programme *Life Cerf* et sur les actions à venir en présence de Stevan Mondoloni, chargé du suivi de l'animal au sein du PNRC. Ce dernier a ensuite présenté le mode de suivi plus pointu et plus moderne qui sera pratiqué.

Depuis sa mise en place en 1985, le programme a permis la réintroduction de plus de 240 animaux en Corse. Aujourd'hui, environ 1 000 cerfs sont présents dans cinq secteurs, dont celui de Moltifao. « Le but premier est d'éviter les atrocités comme cela a été le cas tout récemment sur la commune », soulignait Stevan Mondoloni.

« Apporter du sang neuf »

Partenaire du programme depuis 2007, un lâcher de cerfs avait été organisé à Moltifao, rencontrant un franc succès : « Une bonne acclimatation et une appropriation du biotope par l'animal ont été remarquées ». C'est donc pour cela qu'une nouvelle opération a été organisée.

Pour Stevan Mondoloni, l'objectif de cette nouvelle démarche est simple : « Apporter du sang neuf et une génétique différente avec des cerfs introduits depuis la région de Quenza ». Au total, dix animaux seront lâchés. Toutes les précautions seront prises en amont, puisqu'un « suivi sanitaire avec un diagnostic de différentes pathologies sera effectué pour éviter toute maladie. Des poses des colliers pour une identification individuelle auront également lieu ».

Concernant le transport, c'est à bord de véhicules, puis par hélicoptère que les animaux seront conduits jusqu'au



Une réunion préalable au lâcher de cerfs prévu mi-mars s'est déroulée à la mairie.

(Photos Jeannot Filippi)

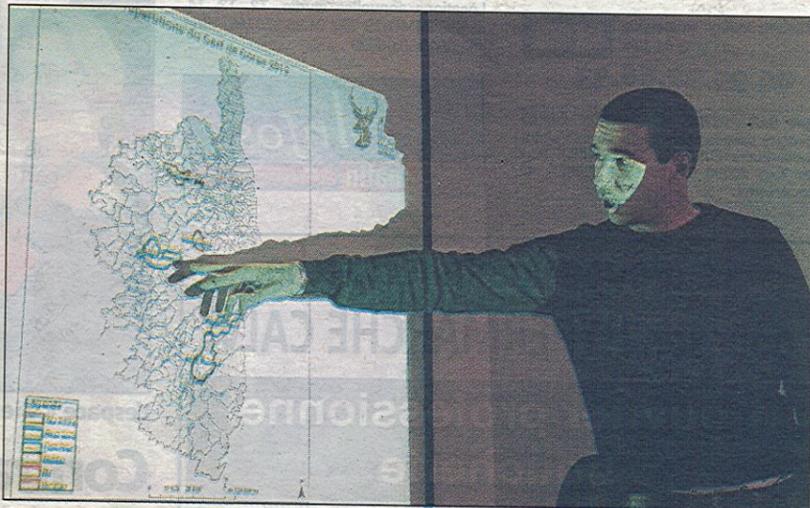
lieu du lâcher. Une opération pouvant être jugée délicate pour les non initiés, mais pas pour le spécialiste : « Ce sont des animaux résistants, toutes les précautions sont prises et il n'y a jamais eu de problèmes à ce niveau-là ».

Suivi rigoureux de l'animal

À la suite de cette opération, de nombreuses méthodes de suivi seront mises en place : colliers émetteurs ou GPS, suivi à la jumelle, caméras thermiques, plusieurs points d'écoute, « afin d'acquérir des connaissances sur les domaines vitaux, les types de milieux fréquentés et les déplacements saisonniers de l'animal ».

Des captures en pleine nature à l'aide d'enclos amovibles sont également prévues pour réaliser régulièrement des diagnostics complets, effectuer les mesures et les poids.

D'ici six ans et la fin du programme,



Stevan Mondoloni, chargé du suivi du cerf au PNRC, a expliqué comment les 10 animaux seront introduits et suivis.

une régulation définitive de l'espèce est espérée, à condition que la protection soit totale, et que plus aucun ne soit abattu, comme cela a été le cas fin janvier dans la commune... ARNAUD POGGI